

Burundi : Anatole Kanyenkiko plaide pour une loi sur l'origine licite des biens

@rib News, 09/07/2014 - Source Xinhua Anatole Kanyenkiko (photo), ancien Premier ministre burundais (septembre 1994-mars 1995), prÃ©conise la mise en place d'une loi sur l'origine licite des biens pour garantir la bonne gestion de la chose publique. "On constate prÃ©sentement qu'on Ã©voque au Burundi des cas d'enrichissement illicite. Cela veut dire que tout est permis pour accuser l'un ou l'autre, qui a des biens ici et lÃ , comme quoi ceux-ci seraient le fruit d'un vol ou d'un dÃ©tournement des deniers publics", a dÃ©clarÃ© M. Kanyenkiko en marge d'une confÃ©rence publique organisÃ©e par l'OLUCOME.

L'ONG burundaise "Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques" (OLUCOME) a organisÃ© cette confÃ©rence publique sur un thÃ©me libellÃ© ainsi: "D'oÃ¹ a-tu tirÃ© ta richesse?". Si les biens possÃ©dÃ©s quiconque ne sont pas d'origine licite, a-t-il prÃ©cisÃ©, il serait de la complicitÃ© de l'Etat, soit de les saisir, soit de les muter vers une utilisation publique. Pour garantir la transparence dans la gestion de la chose publique, a-t-il ajoutÃ©, la mise en place de cette loi qui fait cruellement dÃ©faut dans l'arsenal juridique burundais, viendrait rassurer Ã©galement la communautÃ© nationale et internationale en ce qui concerne l'origine licite des biens des mandataires publiques. En mai 2012, le gouvernement burundais a annoncÃ© une StratÃ©gie Nationale pour la Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (SNBGLC), dans le cadre de la mise en oeuvre de la tolÃ©rance zÃ©ro contre la corruption proclamÃ©e par le chef d'Etat burundais Pierre Nkurunziza le 26 aoÃ»t 2010, lors de son investiture pour son second mandat quinquennal.